



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-22/13
Renouvellement des orientations
gouvernementales en matière
d'aménagement du territoire (OGAT)

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé des documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie (DDMV), le territoire et les activités agricoles, la gestion durable de la forêt et de la faune et l'aménagement harmonieux du territoire public;

CONSIDÉRANT QUE plus de 60 résolutions ont été transmises au MAMOT dénonçant le contenu des OGAT, en particulier celles relatives au DDMV;

CONSIDÉRANT QUE les OGAT en DDMV visaient principalement à répondre à des enjeux urbains, voire métropolitains, reliés à une forte croissance démographique;

CONSIDÉRANT le manque de préoccupations du MAMOT dans la rédaction initiale des OGAT envers les régions rurales qui sont aux prises avec une réalité et des problématiques d'occupation du territoire bien particulières et très diversifiées;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux du Comité conjoint FQM-UMQ-MAMOT, le gouvernement a proposé de consulter les municipalités sur un cadre général des OGAT en DDMV et d'y ajouter des annexes régionalisées;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a obtenu un accueil mitigé lors de la tournée de consultation des régions du MAMOT en mai et juin derniers;

CONSIDÉRANT QUE la FQM estime que la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), visant à donner plus d'autonomie au monde municipal dans l'aménagement de son territoire en fonction de ses réalités intrinsèques, est plus urgente que l'adoption des OGAT en DDMV;

Il est proposé par : M. Alain St-Pierre, préfet de la MRC d'Athabaska

Et appuyé par : M. Sylvain Labrecque, maire de Lyster



DE DEMANDER au futur gouvernement du Québec de suspendre l'adoption des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie (DDMV) tant et aussi longtemps que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ne sera pas révisée en profondeur, ce qui devrait être fait le plus tôt possible, et en concertation avec les MRC et les municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/13 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.

SYLVAIN LÉPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation

Date